Club Saint Exupery



www.saintex.fr

Règlement intérieur N° 04

Ce règlement intérieur est applicable de plein droit à chaque membre du club ainsi qu'à chaque visiteur, pilote ou non, invité par un membre du club à partir du 06/10/23.

1 Règles à observer au sol

Accès au terrain

2

Parking des voitures

2

Le stationnement est interdit sous le préau, dans les prés avoisinants et sur la plate-forme bétonnée.

Parking des modèles

Les modèles et accessoires seront disposés sur la plate-forme bétonnée et sur la zone herbeuse longeant les taxiways sans dépasser les marquages ou les plots.

Les modèles seront disposés de façon à permettre une libre circulation et un bon accès aux équipements sans gêner les autres modélistes.

Les abords de la piste resteront dégagés de tout matériel sur une largeur minimum de 5 mètres. En cas de forte affluence, cette distance pourra être augmentée et matérialisée.

Spectateurs

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux spectateurs ou accompagnateurs non licenciés de circuler entre les modèles, sur les taxiways et aux abords de la piste.

Il est de la responsabilité de chacun, de rendre les spectateurs attentifs au danger existant et de les diriger

2

Propreté et entretien du terrain

Chacun emportera ses détritus et autres déchets à son domicile et veillera tout particulièrement à la propreté du terrain.

2

membre du comité dans les plus brefs délais.

2 Cotisation, assurance et règlementation AlphaTango

Accès à la zone de vol

de sa cotisation club et

de sa E 2 E 2

, 2

modéliste) ne sont pas valables.

Obligations pour tous les télépilotes de plus de 14 ans qui font évoluer des aéromodèles de plus de 800g :

1. délivrée par la **FFAM** ou par la **DGAC** : https://contenu-informatif.ffam.asso.fr/ (rubrique formation-formation du télépilote) ou https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr/

2. 44 AlphaTango,

AlphaTango:

https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr/

3. E AlphaTango

que soit la masse du modèle

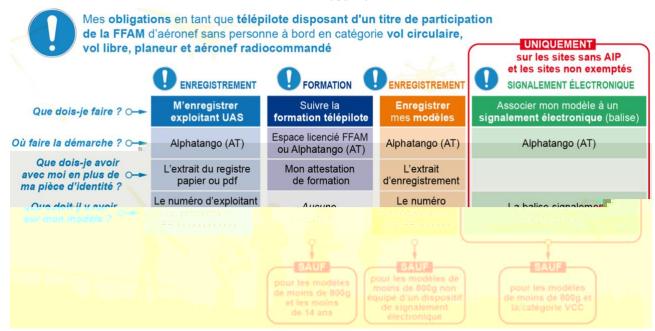
4.

5. Lors de la pratique, avec un modèle de plus de 800 g, hors des sites référencés ou sur un site

, **localisations d'activités** ici : https://www.ffam.asso.fr/fr/pratiquer-l-aeromodelisme/les-localisations-d-aeromodelisme.html).

6. Plus de renseignement ici : https://contenu-informatif.ffam.asso.fr/reglementation/

En résumé



Les modélistes visiteurs non-membres du club Saint EXUPERY peuvent obtenir une autorisation exceptionnelle pour voler la licence FFAM à jour.

2

Les membres présents leur expliqueront les règles en vigueur sur le terrain pour le bon déroulement des vols, en particulier les zones de vol non autorisées.

Il est recommandé à chaque membre de renouveler sa cotisation et sa licence avant le 31 décembre de 0 I sera interdit de vol à partir du 1^{er} janvier suivant.

3 Règles à observer avant, pendant et après les vols

<u>Fréquences</u>

608

savoir aux autres modélistes présents sur le terrain. Ils doivent

2

Niveau sonore

Le niveau sonore maxi à respecter pour les avions propulsés par un moteur thermique est de 94 dBA mesuré

Vérification du modèle

Les modèles doivent être conformes aux normes en vigueur. (Se reporter à la règlementation fédérale)

E 0 fixation de tous les éléments et du bon fonctionnement de toutes les gouvernes de son modèle.

Sont interdits:

- Les hélices métalliques
- Les hélices à pales réparées
- Les moteurs fixés précairement
- Tout objet fixé sommairement et susceptible de se détacher pendant le vol.

Avant de rejoindre la piste avec votre modèle et avant chaque décollage :

- Vérifiez le fonctionnement correct de tous les éléments de commande.
- Vérifiez le sens des débattements.
- mplitudes des débattements dans les 2 sens.
- G ibrations.

En cas de doute, prenez le temps de démonter le modèle et vérifiez :

- Les fixations.
- Les liaisons des commandes.
- La structure

Démarrage des moteurs

Le démarrage des moteurs thermiques ou électriques se fera sur la plate-forme bétonnée.

2

Le modèle sera maintenu fermement soit par un aide soit par un dispositif approprié solidement amarré au sol. Tout modéliste a le devoir autre membre et de le seconder pour le démarrage du moteur en tenant

2

2

Les accus de propulsion des modèles à moteur électrique devront être débranchés avant et après les vols.

Limites d'évolution

G H E E E H-EST et la FFAM fixe les limites

suivantes sur notre terrain :

- Limites latérales : 500 mètres

Limites verticales : 1500 pieds (500 mètres)

^{*} Seuls les fréquences agrées par la FFAM sont autorisées.

Décollage et évolution

F

2

Les décollages se feront sur la piste et les lancés-main à proximité de la piste.

Les treuillages ou les décollages au sandow se font en fonction de la direction du vent. Les décollages doivent être annoncés et coordonnés avec les autres utilisateurs de la plateforme.

Les vols en hélicoptère se font sur la piste ou sur le triangle en herbe. Evitez même temps. La répartition des temps de vol hélico/avions sont à coordonner entre tous utilisateurs de la plateforme.

Les drones (Multirotor)

2

Les pilotes demanderont

0

autres pilotes en vol

pour éviter de perturber une approche ou un atterrissage en cours.

Н

e, les pilotes dégageront obligatoirement par la droite.

2 s moteurs devront être coupés à

2

Un modèle qui a calé en vol doit être annoncé à haute et intelligible voix

2

0 et intelligible voix pour prévenir le maximum de personnes afin de libérer le circuit et la trajectoire du modèle en difficulté.

Interdictions

INTERDICTION FORMELLE DE VOLER POUR LES PILOTES SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL, NARCOTIQUE OU STUPEFIANT

Les lancés-mains sont interdits :

- Depuis le parking des voitures.
- Depuis la plate-

S.

- Depuis le parking des modèles.

Il est interdit:

- De démarrer les 0

- De faire des passages à basse altitude au-dessus du parking, des installations et des spectateurs.
- De faire un vol en rase-mottes vers les pilotes en action, vers soi-même ou vers des promeneurs.
- Aux pilotes de rester sur la piste pendant les vols ou de laisser le modèle sur la piste.
- De se tenir à côté des pilotes en action sauf pour les aider ou les seconder à leurs demandes.
- H , 94 sans avoir demandé

autres pilotes en vol

D 2

- De faire des vols en « poursuite » sur un autre modèle en vol sans le 2

- H 0 0 ou de côté.

-	Н	0		descendre vers u	ine altitude
de sé	écurité. (~50 mèt	tres)			
_	H	,	0		_
_	Н	2			
_	De laisser les	s chiens en liberté ; ils devront être tenus en	laisse ou ins	stallé dans la voiture d	u
propr	riétaire.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
р. ор.					
4 Fonctionnement de l'écolage et pilotes débutants					
			2		
				-midi et	t les
same	edi après-midi ou	u exceptionnellement sur rendez-vous en acc	cord avec le	moniteur en fonction	de la
	nibilité des mon				
		nt fournis par le club.			
		·		E 2	
Les r	noms et coordon	nnées des instructeurs sont affichés au local o	de la piste.		
		cadrés par un moniteur du club pendant une	•	le séances de vol (soit	environ 30
		elles ils devront être en mesure de piloter seu	•	,	
,		-		s pour la saison qui va	a de mars à
octob	ore.		5.571	o pour la ourour qui re	
E					
_		ou en cas de vacances des i	moniteurs		
Les r	moniteurs conse	illeront les élèves, en fonction de leurs	0	modèle.	
		euls juges pour décider si les conditions de v	•		fficace en
	sécurité.	date jugee pour decider et les certainers de v	701 00111 D0111	noo pour un occiago c	1110000 011
		e ne peut voler que pendant les 2 premières	séances d'é	ècolane	
Onp	note sans neeme			pilotage du modèle.	
		Tillal, a ap	pprenare ie i	pilotage da modele.	
Drom	nière séance:				
		era les points essentiels de la sécurité sur le t	errain		
		era les différents types de modèles (avion et		evnliguera les principa	ΠV
	•	sent un avion ainsi que le fonctionnement des	. ,		
CICITI	ents qui compos	-	3 Commande	53 et de la radiocommi	54
	0			2	J 1
	U			2	
Sáan	nces suivantes :				
<u>ocai</u>	ices survantes.			2	
				۷	
		, 0			
donn	ác par la manita	•	-		
donn	és par le monite	:ui.		2	
				2	
				د د د سیم طبیان داده	din.
II e e '	fore costata			s du club sur le terra	
ıı se i	fera assister				2
					0
doive	ent impérativeme	ent			J

5 Dispositions générales

Les installations doivent être utilisées avec respect envers les pratiquants et les spectateurs.

Pour le bon ordre et la sécurité sur le terrain, chaque membre du club a le devoir de respecter et faire respecter le règlement intérieur.

Les membres nt 0 leurs camarades et à faire honneur au Club, en ne laissant aucune prise à la critique par leur tenue, leurs propos ou leur comportement.

Pour tout 0 contrevenant par le comité siégeant sur demande du président ou du vice- 2 fixée par vote par le comité sera sans appel.

Le présent règlement intérieur pourra être mis à jour à tout moment par le comité. Il sera alors communiqué aux membres du club, et également disponible au local du terrain et sur le site Internet du club.



